

# Médicaments périmés ou inutilisés

## Thème

### Que faire des médicaments périmés ou inutilisés ?

Les médicaments périmés ou inutilisés n'ont pas leur place dans votre pharmacie familiale car ils pourraient présenter un **danger pour votre santé**. Jeter des médicaments dans la poubelle, l'évier ou les toilettes peut être dangereux pour **l'environnement**. Ramenez donc vos médicaments périmés ou inutilisés **à la pharmacie**. Le pharmacien se chargera de les détruire.

### Comment vérifier la durée de conservation de mes médicaments ?

Vérifiez la **date de péremption** inscrite sur l'emballage avant utilisation. Elle est indiquée par « **EXP** » ou « **utilisable jusqu'au** » suivi des deux chiffres du mois et des quatre chiffres de l'année de péremption. Cela s'applique également aux **préparations** faites par le pharmacien. **Après cette date, vous devez ramener le médicament à la pharmacie**.

Certains médicaments (tels que les gouttes ophtalmiques, les gouttes nasales et les sirops antibiotiques) ont une **durée de conservation limitée après ouverture**. Cette durée est indiquée sur la notice ou sur l'emballage. Notez la date d'ouverture sur l'emballage de ces médicaments pour pouvoir ainsi calculer jusqu'à quelle date vous pouvez encore utiliser ces médicaments. Une fois la date de conservation passée, vous devez également ramener ces médicaments à la pharmacie.

### Quels médicaments dois-je ramener à la pharmacie ?

- Les pilules, suppositoires, gélules inutilisés dans leur plaquette ou leur bouteille.
- Les résidus de sirops et de médicaments liquides dans leur bouteille d'origine.
- Les restes de pommades, gels et crèmes en tube.
- Les restes de sprays et d'aérosols.
- Les patchs médicamenteux inutilisés.

#### À noter

- Le pharmacien **reprend les médicaments** périmés ou inutilisés **sans** les boîtes et les notices. **Retirez-les** vous-même avant d'aller à la pharmacie. Les boîtes en papier et les notices sont à jeter dans la poubelle papier/carton.
- Le **pharmacien ne reprend pas les produits qui ne sont pas des médicaments** comme les aiguilles, résidus chimiques, résidus cosmétiques, aliments diététiques et pour bébés, préparations vitaminées, produits à base de plantes, radiographies ...

### Que faire des antibiotiques ?

Les infections bactériennes sont traitées au moyen d'antibiotiques. Il est donc important que le bon fonctionnement de ces médicaments continue à être garanti. Lorsque les antibiotiques sont utilisés en trop grande quantité, les bactéries peuvent s'adapter, de sorte que les antibiotiques ne sont plus suffisamment efficaces. Lorsque les bactéries deviennent insensibles (ou résistantes) aux antibiotiques, on parle de **résistance aux antibiotiques**. Comme les bactéries ne sont plus inhibées par les antibiotiques, l'infection ne peut plus être combattue et vous pouvez donc tomber très malade.

**Nous devons par conséquent veiller à n'utiliser des antibiotiques qu'en cas de nécessité. Le médecin ne prescrira des antibiotiques que si c'est vraiment nécessaire.**

**Ne jetez jamais** les résidus d'antibiotiques avec les **déchets ménagers**. Via les déchets, ils pénètrent effectivement dans les eaux de surface, où ils entrent en contact avec des bactéries, ce qui favorise la résistance. Comme les eaux de surface sont utilisées pour l'arrosage de nos cultures, pour la baignade et les sports nautiques, mais aussi pour la production d'eau potable, nous pouvons entrer de cette façon en contact avec des bactéries résistantes.

**Il est donc très important que vous utilisiez les antibiotiques comme le médecin vous l'a indiqué et que vous ne jetiez jamais les résidus d'antibiotiques avec vos déchets ménagers. Rapportez toujours vos antibiotiques à la pharmacie !**

---

**Cette information a été fournie par PharmaInfo.be, une initiative de l'AFMPS.**

Avez-vous encore des questions après avoir lu ces informations ?

Contactez votre médecin ou votre pharmacien.